ACADÉMIE DE LYON RECTORAT

A	N	Ν	EX	E	A/	'pa	ige	-
---	---	---	----	---	----	-----	-----	---

Direction des Personnels EnseignantsDIPE 1/2/3

DISCIPLINE:	
ÉTABLISSEMENT: (lieu du stage)	

DEMANDE DE CLASSEMENT DES LAURÉATS DES CONCOURS DANS LE CORPS :

- DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION
- DES CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES
- DES PROFESSEURS CERTIFIÉS
- DES PROFESSEURS D'EPS
- **DES PROFESSEURS AGRÉGÉS** (pour les AGRÉGÉS STAGIAIRES, ce document accompagné des pièces justificatives, est à adresser directement au MINISTÈRE Direction Générale des Ressources Humaines DGRH. B2-3 sous couvert du chef d'établissement)

DGRH. B2-3 sous couvert du che	f d'établissement)			
I - ÉTAT CIVIL : NOM d'usage:		NOM patronymique	:	. •
Prénom(s):				
Nationalité:		Date de naiss	ance://	
Commune (de naissance):		Départe	ement (ou Pays):	
Adresse personnelle :				
Mél :			Téléphone :	
II - SITUATION ACTUELLE : (0	Cocher les cases corre	spondantes)		
Stagiaire précédemment titul	aire d'un corps d'en	seignant du sec	cond degré : 🗌 oui 🔲 non	
■ Lauréat de : AGREGATION 🗌	CAPES CAF	PET CAPI	EPS CONCOURS CPE	
Disci	pline :			
Admis au concours :				
EXTERNE INTE	RNE 3ème CON	COURS 🗌 Rés	servé Session :	
III - SITUATION(S) AVANT V	OTRE NOMINATIO	N EN QUALIT	E DE STAGIAIRE:	
a) Etiez-vous fonctionnaire, a	gent de l'Etat ou	des collectivit	és territoriales ?	
Non [(passez à la rubrio	que suivante b)	Oui 🗌	(complétez la sous rubrique a1 et tableau de la page 3)	le
a1) Étiez-vous titulaire ?				
Oui	dans quelle administ dans quelle catégorie			
☐ Non	со	ntractuel		
		·	récisez	

b)	Avez-vous accompli des services d'enseignement dans un établissement public or privé ?
	Non (passez à la rubrique suivante c) Oui (complétez le tableau de la page 3 et fournissez les pièces justificatives, voir page 4)
c)	Rubrique qui ne concerne que les stagiaires, lauréats du CAPET externe ou interne.
	Avez-vous eu au moins 5 ans la qualité de cadre au vu de la convention collective dont vou releviez?
	Non (passez à la rubrique suivante d) Oui (fournissez les pièces justificatives, voir page 4)
d)	Rubrique qui ne concerne que les lauréats du 3ème concours
	Durée des activités professionnelles (fournissez les pièces justificatives voir page 4)
	☐ inférieure à 6 ans ou ☐ entre 6 ans et 9 ans ou ☐ de plus de 9 ans
IV	- SERVICE NATIONAL ACTIF:
	exempté accompli : incorporé le libéré le (fournissez les pièces justificatives voir page 4)
	participation à la journée d'appel de préparation à la défense, date :(joindre le justificatif)
	soussigné(e)atteste l'exactitude s renseignements portés ci-dessus.
	à le, (Signature du demandeur)
	TRÈS IMPORTANT - INFORMATIONS
	TRES INFORTANT - INFORMATIONS

En application des dispositions du statut particulier des professeurs agrégés (décret n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié), des professeurs certifiés (décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié), des professeurs d'EPS (décret n° 80-627 du 4 août 1980, modifié), des conseillers principaux d'éducation (décret n° 70-738 du 12 août 1970, modifié) les stagiaires sont reclassés dès leur entrée en stage; cette opération consiste à déterminer l'échelon et par conséquent l'indice de rémunération du stagiaire.

Selon le concours (externe, interne, 3ème concours) auquel le stagiaire a été admis (sous réserve de présentation des pièces justificatives) certaines activités professionnelles antérieures dans le secteur public ou privé, dans des fonctions enseignantes ou non, peuvent être prises en compte et permettent un classement à un échelon plus élevé, donc à une rémunération indiciaire supérieure.

L'échelon détenu par l'agent est également pris en compte dans le calcul de certains barèmes, <u>pour le mouvement</u> notamment.

En page 4 figurent les activités susceptibles d'être retenues; il convient de noter que cette liste de services, d'activités et de pièces justificatives n'est qu'indicative.

NB : les personnels, en détachement dans un corps après inscription sur **une liste d'aptitude** ne sont pas concernés par ce type de classement

SERVICES ACCOMPLIS (à renvoyer <u>obligatoirement</u> même si vous ne justifiez d'aucun service)

- Inscrivez **état néant** si vous ne justifiez d'aucun service susceptible d'être pris en compte.
- Mentionnez sur la présente page dans l'ordre chronologique, les services accomplis dans la mesure où ils sont susceptibles d'être retenus pour le reclassement (cf. page 4)
- Les disponibilités et les congés éventuellement obtenus en dehors des congés annuels sont également à indiquer de manière précise (nature et durée).
- En cas de besoin, établissez vos services sur papier libre, en respectant les en têtes de colonnes (les informations concernant la durée, les périodes, la modalité d'exercice - temps complet ou temps partiel, sont indispensables)

ADMINISTRATION ET / OU ETABLISSEMENT D'EXERCICE	Titulaire - non titulaire			HORAIRE HEBDOMADAIRE
	Auxiliaire, contractuel,		MODALITÉS DE SERVICE	
(1)	(2)	du: jj/mm/aa.	au: jj/mm/aa (3)	(4)

				, .
11) Dénomination	Рţ	adresse	nrecises
ν -	, Denomination	CL	uui Cooc	pi cciscs

(3) Jour, mois, année

4)	Pour les services d'enseignement, indiquez la quotité hebdomadaire, pour les autres services indiquez temps complet ou
	temps partiel (en pourcentage)

A	, le
Signature de l'intéressé(e)	

⁽²⁾ Selon le cas, indiquer le corps, le grade, la catégorie ou l'emploi ainsi que le statut : titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel ou qualité de l'agent (cf. contrat de travail)

LISTE INDICATIVE DES SERVICES SUSCEPTIBLES D'ETRE RETENUS POUR LE RECLASSEMENT

Réf. Décrets n°72-580, 72-581, 80-627 portant respectivement statut des professeurs agrégés, certifiés, d'EPS

Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié, relatif au reclassement

Nature des services	Liste indicative des pièces justificatives à joindre
Secteur public :	1) <u>Personnels titulaires :</u> Copie certifiée conforme du dernier arrêté de classement (promotion, etc).
Tous services accomplis en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire de l'Etat et des collectivités territoriales, quels que soient :	2) <u>Maîtres auxiliaires, MI/SE</u> : (uniquement pour les personnels enseignants qui n'étaient pas dans l'académie de Lyon) - pour les MA: état des services et copie du dernier arrêté de classement.
 l'administration d'exercice la qualité : titulaire, auxiliaire, contractuel, autres, 	- pour les MI/SE : état des services ou certificats d'exercice précisant les durées exactes et les quotités de service.
	3) A.E.D: Copie(s) du ou des contrat(s), avenant(s), P.V.I.
Tous services de surveillance accomplis dans un établissement d'enseignement public (M.I., S.E, A.E.D.)	4) <u>Contractuels et personnels auxiliaires</u> : - état des services établi par le bureau des non titulaires - copie(s) du ou des contrat(s) ou de l'arrêté de nomination faisant apparaître l'indice brut de rémunération, la période de travail et la quotité hebdomadaire de travail.
Etablissements d'enseignement privés : Tous services d'enseignement, accomplis en établissements d'enseignement privés (sont exclus les services effectués dans l'enseignement supérieur privé et dans les organismes de formation continue et professionnelle).	dans un établissement sous contrat: établir un état de service (voir modèle page A3/4) à faire certifier par la division de l'enseignement privé (Rectorat de la dernière académie d'exercice)
Service National Actif:	2) <u>dans un établissement hors contrat:</u> copie(s) du ou des contrat(s) et attestation(s) du ou des employeurs
Temps de service obligatoire, quelle qu'en soit la forme (service militaire, de défense, d'aide technique de la coopération ou des objecteurs de conscience)	Document militaire faisant apparaître la date d'incorporation et celle de libération.
Services hors de France : Services de lecteur ou d'assistant dans un établissement d'enseignement à l'étranger	
Activités professionnelles :	Attestation des services faits à l'étranger + approbation du ministère des Affaires étrangères. (cf. annexe D)).
Lauréats du CAPET(Ext. Int.):activités de pratique professionnelle en qualité de cadre d' au moins 5 ans au sens de la convention collective	Certificats de l'employeur précisant les dates d'entrée et de cessation des fonctions en qualité de cadre au titre de la convention collective du travail.
3ème concours: activités professionnelles dans le secteur privé	attestations de cotisations à un régime de retraite de cadre.
Cycle préparatoire : Pour les lauréats du CAPET qui avant leur admission avaient la qualité d'agent non titulaire	Attestations du ou des employeurs précisant le type d'activité, les durées exactes et les quotités de service
	Attestation d'admission au cycle préparatoire CAPET.

SERVICES NON RETENUS

- Services de surveillance accomplis dans l'enseignement privé
- Temps d'études en qualité de boursier de licence ou d'agrégation
- Services discontinus de vacataire
- Services au pair
- Allocation formation reclassement
- Stages dans le cadre d'études.
- CES, CEC
- Services effectués pour le compte d'une association loi 1901 (sauf lauréats du 3ème concours)